

ARRETE MUNICIPAL n° 2023.196

Objet :
Installation d'un échafaudage au
13 impasse de Lornard

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieur et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R 411-21-1, R.411-8, R.417-10-10°
- ◆ Vu la demande présentée par l'entreprise ERS Zinguerie pour permettre l'installation d'un échafaudage au niveau du 13 impasse de Lornard 74410 ST JORIOZ.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise ERS Zinguerie 3621 route d'Albertville 74320 Sévrier est autorisée à installer un échafaudage sur le passage entre deux habitations au niveau du 13 impasse de Lornard afin de créer un tunnel pour permettre le passage des véhicules et ce pour effectuer une réfection de toiture.

Cette installation est autorisée du 09 octobre 2023 au 25 octobre 2023

Article 2 :

La circulation des véhicules ainsi que la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise **ERS Zinguerie**.

Article 3 :

La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par l'entreprise **ERS ZINGUERIE**

Article 4 :

Tous les Agents de la Force Publique seront chargés de l'exécution de ce présent arrêté.

Le présent arrêté sera:

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant Chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Le demandeur : : contact@ers-zinguerie.com

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 09.10.2023

Le Maire

Michel BEAL

